

# Annexe aux comptes annuels

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

## **0) Faits majeurs de l'exercice 2021 et règles comptables**

Sud Éducation et Recherche 86 publie ses états financiers pour l'exercice 2021 en conformité avec la loi du 20 août 2008. Son exercice comptable est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses conformément admises :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Non compensation.

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N°2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation comptable N°99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de réglementation comptable N°99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

## **1) Note sur le bilan**

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que le compte bancaire nécessaire à son fonctionnement.

## **2) Note sur le compte de résultat**

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

### **3) Tableau des ressources**

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2021 :

<b>Ressources de l'année</b>	
Cotisations reçues	4685,57 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Subventions reçues	0,00 €
Autres produits d'exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	0, 00 €
<b>Total des Ressources</b>	<b>4685,57 €</b>

### **4) Les cotisations**

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

### **5) Personnel**

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le Ministère de l'Éducation Nationale attribue chaque année des postes de décharge à la fédération Sud Éducation en ETP (équivalent temps plein), charge à elle de les répartir aux syndicats fédérés selon leurs besoins.

### **6) Affectation**

Le résultat 2021 sera porté en réserve générale pour 476,92 euros sous réserve d'un vote en AG.

<b>Provisions</b>				
Intitulé	Solde 01/01/2021	Total débit	Total crédit	Solde 31/12/2021
Report à nouveau (solde créditeur)	2 051, 91 €		3 182,96 €	2 528,83 €
Résultat de l'exercice (excédent)		1 131,05 €	476,92 €	
<b>Total des provisions</b>	<b>2 051,91 €</b>	<b>1 131,05 €</b>	<b>2 528,83 €</b>	<b>2 528,83 €</b>

### **7) Affiliation**

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale Solidaires 86. A ce titre, il verse une cotisation annuelle à hauteur de 5 % des cotisations hors parts fédérales. A ce titre, il a été versé 107,65 € pour l'année 2021.